



Abandonne par ses parents en algerie

Par **HALIMA**, le **15/09/2008** à **17:09**

Je suis une femme de 44 ans veuve depuis 1 an avec 5 enfants a charge et j habite en Libye pays de mon defunt mari.rnJe susi nee a Oran en Algerie en 1964 de parents francais et sur mon acte de naissance il est inscrit francais par optionrrnrnJ'ai ete abandonne a la naissance par mes parents qui sont partis vivre en France a Roubaix et j'y ai des freres et soeur.rnmon pere est un harkirnje les ai retrouves il y a quelques annees et je leur ai rendu visite j'ai alors pris connaissances que je figurais sur la fiche familiale d'etat civile mais que mon pere avait renonce a la nationalite Francaise pour lui et ses enfants en 1976 (decision parue au J.O) car il avait eu des problemes avec la Gendarmerie nationale Algerienne qui le soupconnaait d'etre un traître a la nation.rnrnIl ne m'ont jamais supporte financièrement ou moralement et c'est moi meme qui ai engage des demarches pour les retrouver.rnUne de leur voisine a Roubaix m'a dis que ma mere percevais des allocations familiales pour moi (elle disais a la voisine qu'elle avait une fille en Algerie a qui elle envoyait de l'argent).rrnrnJe souhaiterais savoir quelles demarches je pourrais faire afin de pouvoir eventuellement recuperer ma nationalite ou obtenir une carte de resident pour pouvoir vivre en Francernpuis je faire un proces a mes parents pour abandon et non respect de leurs obligations familiales? ou les obliger a regulariser ma situation d'etat civilrrnrnmon mari est mort d'un cancer il y a 1 an et heureusement il ne m'a pas lailsee demunie en me faisant heriter de notre maison avant son deces (le droit Libyen prevoit que ce sont les parents qui heritent) ma belle famille m'a completement delaissee et ne m'est d'aucun support je n'ai pas le droit d'etre le representant legal de mes enfants nes en Libye car ici en Libye je suis une etrangere.rnrnmes enfants sont en bas age et j ai du mal a subvenir a leur besoin alimentaire.scolaire etc leur pere etait ingenieur aeronautique forme a Toulouse ,il leurs assuraientt une scolarite privree ici a Tripoli mais maintenant je ne peux plus me le permettre.rnrn le seul revenu que nous avons nous le devons a mon fils de 17 ans qui, portier dans un hotelrrnrnJe n'appartiens pas a ce pays, en Algerie je suis orpheline sans famille et considere comme fille de Harki.rnrnQue puis je faire pour faire valoir mes droits pouvez vous svp m'aider je suis desespereernrnJe souhaiterais etre conseillee par un avocat sur les actions

que je pourrais entreprendre.rnrnAidez moi

Par **citoyenalpha**, le **18/09/2008** à **00:43**

Bonjourrnrndifficile votre casrnrnL'état civil fait foi. Vous pouvez intenter une action auprès du tribunal de grande instance afin d'obtenir la rectification de votre état civil. Il convient tout d'abord d'apporter des précisions aux éléments fournisrnrnApparaissez vous sur l'état civil français? rnrnQu'est il indiqué sur votre acte civil algérien? père? mère?rnrnVotre mère a t elle pris la nationalité française?rnrnVotre mari était de quelle nationalité?rnrnDans l'attente de vous lire